

SEANCE DU 31 mars 2015

L'an deux mil quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Haravilliers, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise WILTZ.

Présents :

-Françoise WILTZ	<i>Maire</i>	-Sylvie DROUART
-Sophie BERGEON	<i>Premier adjoint</i>	-Julien MERVEILLEUX
-Michel RAZAFIMBELLO	<i>Deuxième adjoint</i>	-Bezza BERKANI
-Bruno SEMANNE	<i>Troisième adjoint</i>	-Marc LECONTE
-Alain FERRY	<i>Quatrième adjoint</i>	-Mathieu DUJARDIN
-Nathalie GILBERT		
-Bernard PAPILLON		

Absents excusés :

Bernard VAILHE (donne procuration à Marc LECONTE)
Jean-Marie TURQUIE (donne procuration à Bernard PAPILLON)
Florence DEPEE (donne procuration à Sophie BERGEON)

Secrétaire de séance : Sylvie DROUART

Madame Françoise WILTZ propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte Administratif 2014
- Approbation du Compte de Gestion 2014
- Vote du taux des taxes directes locales
- Vote du Budget Primitif 2015
- Indemnité de conseil du Receveur municipal
- Travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Fontaine
- Accord de principe d'une convention avec une unité de méthanisation
- Déclassement du pavillon « ancienne crèche » du domaine public et intégration dans le domaine privé de la commune
- Délégation de signature autorisant le maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec l'Association « Les Lutins du Vexin »
- Adhésion de la commune de Theuville au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne
- Adhésion de la commune de Haute-Isle au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise
- Subvention 2015 aux associations
- Questions diverses

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT(2015/1)

Madame Sophie BERGEON (premier adjoint) prend la présidence pour procéder à l'examen et au vote du compte administratif 2014 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Résultat 2013 : + 131 382.00 €

Résultat 2014 : - 12 438.32 €

Total général : + 118 943.68 €

Section d'Investissement :

Résultat 2013 : + 175 939.19 €

Résultat 2014 : - 218 809.84 €

Total général : - 42 870.65 €

Excédent global : 76 073.03 €

Les résultats sont affectés de la façon suivante :

- ✓ Les excédents de fonctionnement au compte 002 (excédent antérieur reporté) pour 118 943,68 €
- ✓ Le déficit d'investissement est inscrit au compte 001 pour – 42 870,65 €
- ✓ Les restes à réaliser 2014 dégageant un excédent de 92 042,00 €, il n'y a pas de besoins de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver le Compte Administratif 2014 et l'affectation du résultat.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014(2015/2)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2014 du Trésorier Payeur de Marines, qui est conforme au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, 0 contre et 0 abstention) d'approuver le compte de gestion du Trésorier Payeur de Marines.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (2015/3)

Madame le Maire propose de voter le produit fiscal attendu des contributions directes proposées avec une augmentation de 2 %, soit les taux suivants :

Taxe d'habitation 15,62 %

Taxe sur le foncier bâti 14,71 %

Taxe sur le foncier non bâti 54,61 %

C.F.E.(fiscalité professionnelle) 19,80 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition de Madame le Maire pour l'année 2015.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 (2015/4)

Madame le Maire donne lecture de sa proposition de Budget Primitif de la Commune pour l'année 2015 ;

Le Budget se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 545 849.59 €

Recettes 545 849.59 €

Section d'Investissement :

Dépenses	203 958 €
Recettes	203 958 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à majorité des membres présents (13 voix pour, 0 contre et 1 abstention), d'approuver le budget primitif 2015, **au niveau de chaque chapitre.**

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL (2015/5)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982,
- D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an à Mme BADALIAN Carole

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA FONTAINE (2015/6)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Fontaine programme 2015 pour un montant maximum de 158 957,04 € TTC.

La part de la commune s'élève à 30 % du montant hors taxe des travaux, l'option candélabre en fonte n'est pas retenue.

Une somme de 20 000 € est prévue sur le budget communal 2015, le solde sera inscrit au budget primitif 2016.

ACCORD DE PRINCIPE D'UNE CONVENTION AVEC UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE (2015/7)

Dans le cadre de la mise en place d'énergies renouvelables, la ferme d'Haravilliers souhaite réaliser une unité de méthanisation sur sa propriété. Cette installation produira de l'électricité et de la chaleur sous forme d'eau à 80° pour chauffer ses bâtiments d'exploitation et permettra éventuellement de chauffer les bâtiments communaux situés sur le hameau du Christ.

Afin de trouver un écho favorable auprès de ses financeurs, l'exploitante demande à l'équipe municipale de se prononcer sur un accord de principe pour l'utilisation éventuelle de cette eau chaude en vue de chauffer les bâtiments communaux.

Monsieur Alain FERRY quitte la salle pendant les débats et le vote qui suit.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres votants (7 pour, 6 contre, 2 abstentions),

Se prononce sur :

- un accord de principe pour la fourniture de chaleur pour les bâtiments communaux par la ferme d'Haravilliers provenant de sa future unité de méthanisation. L'accord définitif sera lié d'une part aux avis des personnes publiques, services ou commissions intéressés par le projet,

lors des procédures d'instruction du permis de construire et d'enquête publique et d'autre part à la rédaction et la signature d'une CONVENTION pour une durée à déterminer, avec des clauses adaptées à la conjoncture économique.

Et propose :

- de prendre date pour visite sur site des conseillers municipaux qui sont appelés à répondre aux questions des habitants.

DECLASSEMENT DU PAVILLON « ANCIENNE CRECHE » DU DOMAINE PUBLIC ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE (2015/8)

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'immeuble sis 9 rue de la Mairie qui n'est plus affecté à un service public depuis le 3 mars 2014 ;

Madame le Maire propose le déclassement du pavillon sis 9 rue de la Mairie et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de déclasser l'immeuble sis 9 rue de la Mairie et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

DELEGATION DE SIGNATURE POUR UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC L'ASSOCIATION « LES LUTINS DU VEXIN » (2015/9)

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec l'Association « Les Lutins du Vexin » afin de mettre à disposition du personnel communal et du matériel pour le petit entretien de la crèche située 26 bis rue de la Mairie.

Cette convention sera valable à partir du 1^{er} avril 2014.

Après avoir entendu les termes de la convention et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'Association « Les Lutins du Vexin ».

ADHESION DE LA COMMUNE DE THEUVILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL DE VIOSNE (2015/10)

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de la lettre du 19 février 2015 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne l'informant de la demande d'adhésion au syndicat de la commune de Theuville et de l'acceptation du comité syndical lors de sa séance du 14 février 2015.

Le Conseil,

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-506 en date du 26 décembre 2003 créant le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accepter au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne la commune de Theuville.

ADHESION DE LA COMMUNE DE HAUTE-ISLE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)

(2015/11)

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de la lettre du 2 mars 2015 du SMGFAVO l'informant de la demande d'adhésion de la commune de Haute-Isle et de l'acceptation du comité syndical lors de sa séance du 14 février 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'accepter au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise la commune de Haute-Isle.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION PERISCOLAIRE A L'ASSOCIATION « LES LUTINS DU VEXIN » (2015/12)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention périscolaire à l'association « les Lutins du Vexin », à termes réguliers, afin de faciliter la gestion de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention annuelle d'un montant de 22 000 €.

Cette subvention sera versée chaque trimestre par la commune

Cette subvention sera inscrite à l'article 6574 des dépenses de fonctionnement du Budget Communal 2015.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES ANCIENS ELEVES D'HARAVILLIERS (ASCAEH) (2015/13)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 1 100,00 € pour participation à l'achat d'un défibrillateur.

Les crédits sont inscrits au budget 2015.

DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR UNE JOURNEE (2015/14)

Suite à la construction de la salle polyvalente, Madame le Maire propose de fixer les tarifs de la location de la salle pour une seule journée.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE ainsi que suit les tarifs de la location de la salle polyvalente pour une journée de 9 h 00 à 20 h 00 :

- Pour les habitants d'Haravilliers : 210 € (70 % du tarif week-end)
- Pour les extérieurs : 350 € (70 % du tarif week-end)
- La caution est fixée à 1 000 €

- En option :-Location de la vaisselle et du lave-vaisselle : 100 €
-Ménage : 100 €
- Au moment de la réservation un acompte de 50% du prix de la location sera demandé et encaissé

Séance levée à 22 h 30